

MENTION Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne

Toulouse

Date de mise à jour : 04/07/2024



Organisme de formation

UFCV OCCITANIE

7 rue Chabanon - 31200 Toulouse

Tél. 05 61 12 58 04

Contact: François DRONSART formationpro-occ@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975 cet enregistrement ne vaut

pas agrément de l'Etat.

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret: 775 685 621 01 133

Lieu de la formation

UFCV

7 rue Chabanon - 31200 Toulouse Tél. 05 61 12 58 04 formationpro-occ@UFCV.fr

Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

Descriptif de la formation

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur", mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"

Cours par correspondance : non, Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle Diplôme d'Etat : arrêté du 26 février 2019

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques

et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 3. Domaines métiers : NSF 335 animation sportive,

culturelle et de loisirs, Domaine de formation: 44067 ROME: G1202, G1203, K1206. Code Certif Info: 106401 Code RNCP: 32369: du 26/02/2019. Code CPF: 311047

Calendrier de la formation (parcours

Date de début : 01/10/2024 Date de fin : 17/10/2025

► Enseignement théorique : 518 heures

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 1302 heures

Durée totale de la formation : 1869 heures.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Formation en alternance à temps plein en continu.

□ Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

Engagement qualité des formations

► Certification Qualiopi n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement DataDock

□ Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site https://formation-professionnelle.UFCV.fr

Conditions d'accès à la formation

- Satisfaire aux épreuves d'admission.
- La maîtrise de l'écriture et de la lecture est vivement conseillée
- Etre possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.
- Avoir 16 ans minimum.



Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre référent handicap est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission - Sélections

Dates : Épreuves écrites et oral de motivation et le 12/09/2024

Lieu: au centre de formation

▶ Positionnement et individualisation des parcours de formation: A définir en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors de cette phase).



Gratuité pour les apprentis. Nous consulter si vous êtes dans une

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site https://formationprofessionnelle.UFCV.fr

Objectifs et contenus de la formation

▶ Objectifs :

UC1 : Se situer dans sa structure, contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure, communiquer dans et pour sa

UC2: Accueillir les publics encadrés, aménager des temps, des espaces dans un cadre sécurisant, encadrer les temps de vie quotidienne en assurant la sécurité du public.

UC3 : Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure, concevoir et évaluer des activités,

UC4 : Conduire des activités dans plusieurs domaines, encadrer un groupe en activité, évaluer son activité.

Contenus:

- Connaissance des publics
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'animations
- Domaines d'activités : expression, activités scientifiques, activités physiques et sportives
- Réglementation,
- Gestion d'un groupe









MENTION Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne

▶ Elles se déroullent soit en présentiel ou en visio

Toulouse

Date de mise à jour : 04/07/2024

Retrait des dossiers de candidature et informations collectives

Informations collectives: Les 11/07/24, 16/07/24, 24/07/24, 20/08/24

Retrait des dossiers directement sur notre site www.formation-profesionnelle.UFCV.fr

▶ Modalité d'inscription sur www.formation-profesionnelle.UFCV.fr

Clôture des inscriptions : 20/09/24



Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

> Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

- L'action de formation dispose :
 - de salles de formation équipées de chaises, de tables et de tableaux ;
 - d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire;
 - d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
 - d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'UFCV) et des podcasts.

▶Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation. Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

▶ De même, au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'UFCV.

Formation ouverte et à distance (sous réserve)

Une partie des séquences de formation pourront être accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'UFCV (solution Tree-

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allégements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES). Au cours de la formation ce livret d'évaluation est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent titulaire d'un niveau de formation supérieur (4 voire 5). De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ du diplôme visé et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.



